



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

FACULTÉ DE DROIT

Centre d'étude, de technique
et d'évaluation législatives

Déjeuner-débat du CETEL avec le prof. Henry E. SMITH (*Harvard Law School*)

Le *restatement* en *common law*: un instrument méconnu d'amélioration de la qualité du droit
(le déjeuner-débat se déroulera en anglais)

Mardi 11 octobre 2022, 12h15-13h45
Unimail, Bd du Pont-d'Arve 40, Genève, salle 3050

Le prochain déjeuner-débat du CETEL portera sur un instrument légistique informel qui vise à systématiser le droit afin d'en améliorer sa qualité : le *restatement*.

Grandement méconnu des juristes continentaux, cet instrument sera présenté par un ponte de la discipline, le prof. Henry E. SMITH (*Harvard Law School*). La prof. Doris FORSTER (Université de Genève) lancera ensuite le débat en replaçant le *restatement* dans une perspective continentale plus familière des divers outils d'amélioration de la qualité du droit (codification, refonte, consolidation, évaluation, etc.).



Henry E. SMITH est professeur à la *Harvard Law School*. Il est un spécialiste du droit et de l'économie de la propriété. L'American Law Institute l'a nommé rapporteur pour un quatrième *Restatement* du droit de la propriété.

PROGRAMME

Dès 12h00	<i>Accueil</i> Lunch offert
12h15	<i>Introduction</i> Prof. Alexandre FLÜCKIGER , University of Geneva
12h20-13h00	<i>Restatement and the Common Law</i> Prof. Henry E. SMITH , Harvard Law School <i>Inspired by the need to manage complexity and uncertainty, the American Law Institute's Restatements of the Law stand in a multifaceted relationship with the common law, in a fashion somewhat different from that of a statute. Restatements can potentially both accelerate legal reform and freeze the law in place. Drawing on notions of system that go beyond the purely deductive, this paper argues that a key consideration in the drafting of Restatements should be the architecture of the common law, including its conceptual structure. Restatements can seek an "architectural fit," and in doing so they can strike a workable balance between certainty and flexibility.</i>
13h00-13h20	<i>Comments</i> Prof. Doris FORSTER , University of Geneva <i>The subtle law-making power of legal science in different private law systems – potential and risks.</i>
13h20-13h45	<i>Discussion</i>

L'événement est gratuit (**inscription préalable obligatoire jusqu'au 7 octobre 2022** auprès de Mme Perillo : rocchina.perillo@unige.ch) – le nombre de places est limité.

